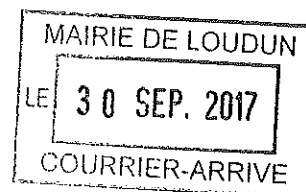


M. Gabriel DUVEAU
Commissaire enquêteur,



à

Monsieur le maire de LOUDUN

Objet : Plan Local d'Urbanisme de LOUDUN,
Personnes Publiques Associées et autres personnes consultées ;

Monsieur le maire,

Je vous prie de trouver ci-joint en annexe les éléments de réponse apportés par certaines Personnes Publiques Associées, et les questions ouvrant débat.

Ces avis ont pu aussi susciter de votre part, de la part de vos services, comme du bureau d'études qui vous accompagne, une réflexion sur les mesures complémentaires à prendre dans le cadre du projet de révision du PLU de LOUDUN. Aussi, je me permets de vous solliciter pour vous demander comment vous entendez répondre à la réserve impérative et aux observations qui ont été formulées.

La présente demande ainsi que votre réponse seront incluses au dossier d'enquête, comme pièces du dossier, et comme éléments de la réflexion engagée dans le cadre du débat public ouvert à l'occasion de la révision du Plan Local d'Urbanisme de LOUDUN.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le 30 septembre 2017

Gabriel DUVEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Duveau', written in a cursive style.

ANNEXE

PPA et autres personnes consultées : extraits de certaines réponses ouvrant débat, à la date du 30 septembre 2017

Sommaire des réponses analysées :

- La Préfecture de la Vienne,
- L'Agence Régionale de la Santé,
- La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)
- Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF).

* * *

Réponse de Mme la Préfète de la Vienne : « Avis de synthèse des Services de l'État » du 11 septembre 2017),

L'Avis de synthèse :

« ... Le risque cavité, principal risque identifié sur la commune, ... Il conviendra par conséquent de conférer une force normative à l'orientation fixée en ... (l')intégrant ... dans le règlement ».

« ... avis favorable au projet de PLU, sous réserve impérative d'une traduction réglementaire du risque cavités et de la prise en compte des observations figurant dans l'annexe technique ... »

L'Annexe technique à l'Avis de synthèse des services de l'État (8 pages) :

Analyse du projet :

il est relevé entre autres choses :

- des incohérences dans les chiffres annoncés au rapport de présentation (cf Annexe technique p 3/8), et une réserve foncière CAREO non justifiée ;
- des omissions ou des imprécisions en matière de biodiversité, en matière gestion de l'eau (pluviale, aquatique ou assainissement), en matière de sécurité routière, en matière de publicité, en matière de risques naturels (cavités, inondations) ;
- ...

Autres remarques :

il est relevé entre autres choses :

- une erreur de pagination dans le rapport de présentation ;
- des omissions dans la légende de certaines OAP ;
- des omissions ou des imprécisions dans la rédaction du règlement ;
- des omissions dans les zonages figurant aux documents graphiques ;
- des omissions dans les annexes ;
- ...

Comment entendez-vous répondre à la « réserve impérative » émise par Mme la Préfète représentante de l'État, et à sa demande de « prise en compte des observations figurant dans l'annexe technique » rédigée par ses services ?

* * *

Réponse de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), datée du 26 juin 2017,

Les recommandations faites par l'ARS sont reprises par l'annexe technique à l'avis de synthèse des services de l'État.

* * *

Réponse de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), datée du 27 juin 2017 :

Le représentant de l'UDAP relève :

- « *la protection paysagère de la ville médiévale de Loudun est insuffisante ...* »,
- l'absence de mode de gestion des limites paysagères sud de la ville,
- l'absence de mode de conservation ou restauration des patrimoines identifiés hors « site patrimonial remarquable »,

[Comment entendez-vous répondre à ces observations ?](#)

* * *

Réponse du Centre régional de la propriété forestière du 12 juin 2017,

« les bois de votre commune ont systématiquement ... été classés en EBC (espace boisé classé) » ... « son utilisation ne doit pas être redondante avec les réglementations existantes » ... « réserver le classement aux éléments remarquables susceptibles d'être défrichés sans l'autorisation de l'administration : arbres isolés, haies et îlots boisés de moins de 1 ha »

[Comment souhaitez-vous éviter ces situations de surclassement des boisements ?](#)

* * *